



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges et lycées

Question écrite n° 26040

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des collèges et lycées du Val-d'Oise, ainsi que sur les revendications exprimées ces derniers jours par de nombreux enseignants. Inquiets des mesures gouvernementales en cours et à venir, les enseignants souhaiteraient que s'ouvrent de véritables négociations permettant de prendre en compte la situation spécifique du département et de dégager, en concertation, les moyens suffisants nécessaires pour faire face à la situation difficile de bon nombre d'établissements du Val-d'Oise. Ils demandent notamment, pour la rentrée 1999, des moyens nouveaux pour les établissements difficiles et la transformation des heures supplémentaires en créations d'emplois, le réexamen en concertation de la question des heures supplémentaires et de la gestion des personnels enseignants, ainsi que celui des textes sur la surveillance et les remplacements. Par ailleurs, concernant la réforme des lycées, les enseignants souhaitent que celle-ci veuille tout particulièrement à garantir l'égal accès de tous au savoir et se garde de tout appauvrissement des horaires et des programmes, qui ne viendrait qu'accroître les inégalités. Très attaché aux conditions d'accueil et d'enseignement dans les établissements scolaires du Val-d'Oise, il lui demande que les mesures il entend prendre pour répondre aux revendications des enseignants et améliorer la situation dans les établissements de son département.

Texte de la réponse

Les moyens supplémentaires ouverts par la loi de finances pour 1999 et ceux dégagés par la baisse des effectifs scolarisés permettent d'améliorer les conditions d'encadrement et de résorber progressivement les inégalités des dotations constatées sur le territoire national. Ainsi, dans ces conditions, la préparation de la rentrée prochaine en France métropolitaine se déroule dans le contexte d'une augmentation des emplois d'enseignants, d'une diminution du poids des heures supplémentaires et de la reconduction, au plan national, des moyens dévolus à l'enseignement primaire, malgré une diminution encore sensible des effectifs scolaires. S'agissant de l'académie de Versailles, la prise en compte du seul critère démographique aurait dû conduire au mieux à maintenir à l'identique la dotation de cette académie qui voit ses effectifs d'élèves des établissements du second degré se stabiliser après avoir enregistré une baisse continue au cours des dernières années. En fait, Versailles a bénéficié finalement de la création de 83 équivalents emplois au regard des difficultés sociales rencontrées et du principe d'équité entre académies, critères retenus cette année dans la démarche de répartition des moyens. Cette action volontariste de renforcement de la dotation de l'académie de Versailles n'est toutefois que la première étape d'une politique pluriannuelle d'amélioration du système éducatif. Parallèlement, afin de réduire le poids jugé trop lourd des heures supplémentaires dans cette académie, 152 emplois ont désormais été créés par transformation d'heures supplémentaires. Il appartient maintenant aux autorités académiques qui ont reçu délégation de pouvoir en application de la déconcentration administrative de définir la politique pédagogique de l'académie et les conditions dans lesquelles elles entendent la mettre en oeuvre en fonction des besoins des élèves, notamment pour ceux qui présentent les plus grandes difficultés dans les zones d'éducation prioritaire et les réseaux d'éducation prioritaire. Aussi, s'agissant de la situation des collèges et lycées du Val-d'Oise, il convient de prendre l'attache des autorités académiques qui définissent les dotations et sont, par conséquent, les mieux à même d'explicitier leur démarche.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26040

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1169

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2667